

SALAIRE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION & AIDES AUX EMPLOYEURS

SMIC BRUT MENSUEL AU 01/05/2023

1 747.20€ pour 151.67heures soit 35 heures par semaines

Le calcul du salaire en contrat de professionnalisation en % du SMIC dépend à la fois de l'âge du salarié et de son niveau de qualification. Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. Les valeurs du tableau ci-dessous correspondent à une rémunération minimale imposée par la loi.

Rémunération en contrat de professionnalisation :

	Diplôme préparé inférieur ou égal au BAC		Diplôme préparé supérieur au BAC	
Moins de 21 ans	55%	960.96€	65%	1 135.68€
21 à 25 ans	70%	1 223.04€	80%	1 397.76€
+ de 26 ans	100% ou 85% du min conventionnel (le plus élevé des deux)	1 747.20€	100% ou 85% du min conventionnel (le plus élevé des deux)	1 747.20€

Aides financières pour les employeurs :

<ul style="list-style-type: none"> • Aide forfaitaire Pôle emploi de 26 ans et + 	<p>TOUTES</p>	<p>2 000€ MAX</p> <p>Versé en 2 fois</p> <p>Cette aide doit être demandée au plus tard 3 mois après la date de début de contrat</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aide Pôle emploi à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et + 	<p>TOUTES</p>	<p>4 000€ MAX</p> <p>Versé en 2fois</p> <p>Cette aide doit être demandée au plus tard 3 mois après la date de début de contrat. Cette aide peut être cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle emploi.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé 	<p>TOUTES</p>	<p>Jusqu'à 4000€ en 2 aides</p> <p>Se rapprocher de L'AGEFIPH</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aide exceptionnelle à l'embauche en alternance 	<p>TOUTES</p>	<p>6 000€ pour un alternant mineur ou majeur</p>